

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
**Intervention - Secrétariat général , Direction des affaires
juridiques**

Numéro de dossier : 1022799010	
Unité administrative responsable	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de manière à créer une aire d'affectation «Équipement collectif et institutionnel» en remplacement d'une partie d'aire d'affectation «industrie légère» et ce sur le côté est de la rue Durocher entre la rue Jarry et l'avenue D'Anvers.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

• Commentaires

Ci-joint, le projet de règlement:



Règlement-Modif-Plan-Villeray(Durocher-Jarry).wpc

Numéro de certificat (ou note)

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, PLAN DIRECTEUR DE
L'ARRONDISSEMENT VILLERAY / SAINT-MICHEL / PARC-EXTENSION (CO 92 03386)**

VU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

À la séance du, le conseil de la ville décrète:

1. Le plan intitulé «L'affectation du sol» du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension (CO92 03386) est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire d'affectation «industrie légère» située entre l'avenue d'Anvers, la rue Durocher, la rue Jarry et la voie ferrée du Canadian-Pacific par une aire d'affectation «Équipement collectif et institutionnel», tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent règlement.

